

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 Février 2024**

N°2024-02-01

Date de convocation : 13 février 2024

Date d'affichage : 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-neuf février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 18

Présents : 14

Conseillers en exercice : 18

Votants : 16

Pouvoirs : Mme Audrey CALLY pouvoir à Mme Evelyne ABRAM-PASSOT
M. Didier VAN DORT pouvoir à M. Cédric MANCINI

Excusée : Mme Aurélie JACQUET

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

Mme ANTON Dorothée

~~M. VAN DORT Didier~~

Mme ROSERAT Charlene

M. FROGET Bruno

Mme FLUTET Catherine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme JACQUET Aurélie~~

M. PISTRE Thierry

M. GOURMAND Johann

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Secrétaire de séance : M. Quentin RUEZ et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Attribution d'un fonds de concours communautaire Transition écologique pour la traversée de la départementale pour les modes doux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023, décidé d'attribuer à la commune de St Paul de Varax un fonds de concours de 42 531,31 € afin de permettre la réalisation de la traversée de la départementale pour les modes doux.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 001-210103834-20240219-20240201-DE

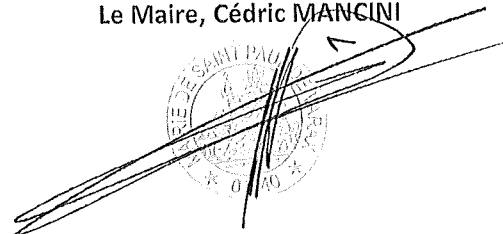
5/10

- **ACCEPTE** le versement d'un fonds de concours communautaire de 42531,31 € afin de permettre la réalisation de la traversée de la départementale pour les modes doux.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
mode doux village- route de Châtillon	173 445,00 €	Département	67 116,75 €
		<i>Reste à charge communal</i>	<i>106 328,25 €</i>
		<i>30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes</i>	<i>31 898,48 €</i>
		<i>10% bonus Fonds de concours</i>	<i>10 632,83 €</i>
		Total Fonds de concours Transition écologique CCD	42 531,31 €
		Autofinancement	63 796,95 €
Assiette retenue	173 445,00 €	Total	173 445,00 €

- **PRECISE** que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13241 du Budget Principal de la commune de St Paul de Varax.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de **St Paul de Varax** et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du versement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 Février 2024**

N°2024-02-04

Date de convocation : 13 février 2024

Date d'affichage : 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-neuf février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 18

Présents : 14

Conseillers en exercice : 18

Votants : 16

Pouvoirs : Mme Audrey CALLY pouvoir à Mme Evelyne ABRAM-PASSOT
M. Didier VAN DORT pouvoir à M. Cédric MANCINI

Excusée : Mme Aurélie JACQUET

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

Mme ANTON Dorothée

~~M. VAN DORT Didier~~

Mme ROSERAT Charlene

M. FROGET Bruno

Mme FLUTET Catherine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme JACQUET Aurélie~~

M. PISTRE Thierry

M. GOURMAND Johann

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Secrétaire de séance : M. Quentin RUEZ et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : PRIX LOCATION SALLE ESPACE DU VIEUX JONC – ASSOCIATIONS
EXTERIEURES**

Monsieur le Maire informe qu'il faut prévoir un tarif pour les associations extérieures qui souhaitent louer la salle espace du Vieux Jonc.

Il propose de différencier la période d'hiver de l'été, compte tenu de la mise en marche du chauffage, et propose la somme de 300€ en période hivernale et 250€ l'été.

Après avoir écouté l'exposé du maire le conseil municipal à l'unanimité, définit les périodes de locations pour les associations extérieures comme suit :

Du 1 novembre au 30 avril : 300€ le week-end (du samedi au dimanche)

Du 1 mai au 31 octobre : 250€ le week-end (du samedi au dimanche)

Un RIB est demandé servant de caution. La caution est portée à 1 000€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, **Cédric MANCINI**

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé par : Cédric MANCINI
Date : 28/02/2024
Qualité : Maire